

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST

22460

**EXTRAIT DU REGISTRE**
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**de la commune d'UZEL-près-l'OUST****Séance 08 avril 2025**

Téléphone : 02 21 08 02 20

accueil@mairie-uzel.fr

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. Jean-Louis Jonville, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Joël Pautrot, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absents excusés : M. Pierre-Edouard Jaglin représenté par M. François Le Tinnier, Mme Céline Houdelette.

Secrétaire : Mme Fabienne Thomas.

Lotissements – Compte financier unique 2024

M. Le Maire présente le compte financier unique 2024 du budget « Lotissements » :

Section de fonctionnement – dépenses

Charges à caractère général : 1 075.83€

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 7 943.44€

Autres charges de gestion courante : 54 591.21€

Section de fonctionnement – recettes

Produits des services : 58 608.73€

Soit un résultat d'exécution 2024 de – 5 001.75€. Il ressort un résultat cumulé de – 0.56€ repris au budget primitif de 2025.

Section d'investissement – dépenses : 0.00€Section d'investissement – recettes

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 7 943.44€

Soit un résultat d'exécution 2024 de + 7 943.44€. Il ressort un résultat cumulé de – 9 039.47€ repris au budget primitif de 2025.

Conformément au Code Général des Collectivités, M. Le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à M. Jean-Louis Jonville, adjoint délégué aux finances, pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par onze voix pour et deux voix contre, approuvent le compte financier unique 2024 du budget « Lotissements ».

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le
22 avril 2025



UZEL, le 22 avril 2025

L'adjoint délégué

Jean-Louis JONVILLE

